

# PARTENARIAT ADIL 19 – GDF SUEZ

L'ADIL 19 et GDF SUEZ ont signé le 12 mars 2013 une convention de partenariat afin de lutter contre la précarité énergétique.

GDF-SUEZ poursuit et développe l'accompagnement de ses clients en difficulté en leur offrant la possibilité de recourir à des associations spécialisées dans la médiation sociale clientèle pour tous problèmes qu'ils pourraient rencontrer au niveau de leurs contrats et/ou de leurs factures, pour développer leur maîtrise des dépenses d'énergie et d'eau, pour leur faciliter l'accès au droit aux tarifs sociaux de l'énergie et à tout dispositif visant à lutter contre la précarité énergétique.

L'action en faveur du logement des démunis constitue l'une des activités essentielles de l'ADIL19. Dans ce domaine, l'ADIL agit en partenariat avec l'ensemble des services sociaux et des associations spécialisées. Il s'agit de favoriser un véritable accès au droit des personnes les plus fragiles, de leur permettre de bénéficier des dispositifs et des aides spécifiques qui leur sont destinés, mais aussi d'identifier les obstacles auxquels elles se heurtent.

## DOMAINES D'INTERVENTION

L'ADIL au travers de ses 17 permanences sur le département s'engage à :

- **INFORMER** sur la maîtrise des consommations d'énergie, les modes de paiement des factures, les aides potentielles, la sécurité des installations intérieures de gaz et d'électricité, le Tarif Spécial de Solidarité (T.S.S.) en gaz naturel, le Tarif de Première Nécessité (T.P.N.) en électricité...
- **EXPLIQUER** comment lire une facture,...
- **ORIENTER** vers les acteurs locaux compétents et/ou les interlocuteurs de GDF SUEZ en expliquant le rôle de chacun.
- **REMETTRE LES BROCHURES** en appui des informations délivrées.

## LES PERMANENCES DE L'ADIL

**Tulle** : du lundi au jeudi : 9 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 18 h 00  
Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 16 h 00

### Brive :

Mardi : 9h00 à 12h00 sans RDV, maison de l'habitat, 1 avenue Léo Lagrange  
Mercredi : 8h30 à 12h00 – 13h00 à 16h30 sans RDV, CAF place de l'hôtel de ville  
Vendredi : 8h30 à 12h00 sur RDV

**Ussel** : lundi de 14h00 à 16h00 à la maison des services départementaux, 35-37 avenue du Général Leclerc

**Argentat** : 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h00 à 11h00 à la mairie

**Bort Les Orgues** : 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 10h00 à 12h00 à la mairie annexe

**Lubersac** : 1<sup>er</sup> jeudi du mois à l'annexe de la mairie de 9h00 à 11h00

**Marcillac La Croisille** : le 2<sup>ème</sup> mardi du mois sur RDV uniquement de 14h00 à 16h00

**Neuvic** : le 1<sup>er</sup> lundi de chaque trimestre de 10h00 à 12h00 à la mairie

**Objat** : le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois à la mairie de 9h00 à 11h00

**Uzerche** : le 3<sup>ème</sup> mardi du mois à l'ancien lycée de garçons, place de la Lunade de 9h00 à 11h00.

**Beaulieu sur Dordogne** : le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de 14h00 à 16h00, à la maison du département

**Beynat** : le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque trimestre sur RDV de 13h30 à 17h00, à la maison du département

**Egletons** : le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 13h30 à 16h00, à la maison du département

**Eygurande** : le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 10h00 à 12h00, à la maison du département

**Mercoeur** : nous consulter

**Meyssac** : le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h00 à 11h00, à la maison du département

**Saint-Privat** : le dernier vendredi de chaque trimestre sur RDV de 9h00 à 12h00, à la maison du département

**Sornac** : le 4<sup>ème</sup> lundi du mois sur RDV de 10h00 à 12h00, à la maison du département

## INFORMATION LOGEMENT DU MOIS



167



## Association Départementale d'Information sur le Logement

62 av Victor- Hugo  
19 000 TULLE  
Tél : 05.55.26.56.82  
Fax : 05.55.26.00.99  
[adil19@wanadoo.fr](mailto:adil19@wanadoo.fr)



ADIL / AGENCE  
DÉPARTEMENTALE  
D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT

GDF SUEZ